

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FEVRIER 2014

◇ Convocation du 31 janvier 2014 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil quatorze, le vendredi 7 février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le 31 janvier, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur François FAVRY, Maire.

Étaient présents : M François FAVRY, Mmes Monique JAMIN, Anita LEPAGE, MM Jean-Paul LERAY, Philippe LEROY, Mme Martine NAUDÉ, MM Vincent ALLARD, Lionel TRIVIERE, Mmes Lydia LEBASTARD, Tiphaine TREMORIN, MM Nicolas BODINEAU, Gérard POISSON

Absent excusé : Richard HENNET

✍ Martine NAUDÉ a été désignée secrétaire de séance.

FINANCES - ADMINISTRATION GENERALE

1 - Acceptation de devis - délibération n°7-2014 (unanimité)

Le Conseil Municipal valide :

- le devis de DYNAMIPS (Saint-Herblain) : achat d'un ordinateur pour la mairie pour 1 079,84 € HT,
- la proposition de SOFEMAT (Saint-Herblain) : Tractopelle VOLVO d'occasion (mise en service en mai 2013) pour un montant de 66 175 € HT avec une reprise en l'état du tractopelle FERMEC 860 COBRA (mise en service en 2001) pour 10 000 € HT,
- la proposition de QUALICONSULT (Carquefou) pour les missions de SPS et contrôle technique liées au projet d'école, pour un montant global de 12 958 € HT (sur un montant prévisionnel de travaux de 1 150 000 € HT).

Les crédits seront inscrits au Budget Primitif.

3 - Ouverture de crédits d'investissement - délibération n°8-2014 (unanimité)

Afin de pouvoir commencer l'exécution de la section d'investissement 2014 avant le vote du budget primitif, l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise des dépenses d'investissement anticipées à hauteur de 25% des crédits votés au budget primitif de l'année précédente avec obligation de reconduire au BP 2014 au minimum le montant des crédits ouverts par anticipation.

Aussi, il est demandé au Conseil d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses expressément citées dans le tableau ci-dessous :

Budget	Nature de l'opération	Imputation comptable	Montant autorisé en €
Budget général	Acquisition de matériel informatique	Opération 205 compte 2183	1 300 €
Budget général	Acquisition de matériel roulant pour les services techniques	Opération 206 compte 21571	79 500 €

Le Conseil Municipal :

Considérant la nécessité de régler les factures aux fournisseurs,

- ▶ autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement expressément citées dans le tableau ci-dessus.
- ▶ précise que les dépenses engagées seront reprises lors du vote du budget primitif 2014.

4 - Coût de fonctionnement de l'école publique et lissage pour le calcul de subvention de l'école privé - délibérations n°10-11-2014 (unanimité)

Monsieur le Maire expose le détail des charges de fonctionnement de l'école publique. Le coût moyen par élève au titre de l'année 2013 s'élève à :

- pour les classes maternelles : 1 026,13 € par élève
- pour les classes élémentaires : 359,07 € par élève.

Le Conseil Municipal :

- fixe à 1 026,13 € par élève des classes maternelles et 359,07 € par élève des classes élémentaires, le montant de la participation des communes aux frais de fonctionnement de l'école publique,
- charge Monsieur le Maire de procéder au recouvrement des sommes auprès des communes concernées.

Concernant le calcul de la subvention allouée pour l'exercice 2014 à l'OGEC St Michel et selon les modalités de la convention de forfait communal, le coût moyen lissé sur les exercices comptables 2011-2012 et 2013 s'élève à 892,76 € par élève des classes maternelles et 341,25 € par élève des classes élémentaires.

En prenant en compte les effectifs au 1^{er} septembre 2013, la subvention à l'OGEC St Michel s'élève à 44 003,84 €.

Le Conseil Municipal vote cette subvention à l'OGEC St Michel. Les crédits seront inscrits au BP 2014.

5 - Allocation fournitures scolaires aux collégiens

Le Conseil Municipal décide de maintenir le barème et les quotients familiaux conformément à la délibération n°8-2009. En 2013, 160 élèves ont bénéficié de cette allocation pour une moyenne de 28,64 €

7 - Participations 2014 - délibération n°13-14-2014 (unanimité)

Après avis favorable des commissions « Finances » et « Vie Associative » réunies le 22 janvier 2014, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, vote les cotisations et participations suivantes :

Association	Cotisation 2014 (en €)
Association des Maires Ruraux	75,00
Association Fed des Maires de Loire-Atlantique	389,36
CAUE	96,00
ADICLA	266,90
Fondation du Patrimoine	50,00
BRUDED	397,00
Association des Maires Portail Marchés Publics	164,00

Les crédits nécessaires seront inscrits au B.P 2014 **article 6281**

	Participation 2014 (en €)
Service Incendie (SDIS)	23 575,00

Les crédits nécessaires seront inscrits au B.P 2014 **article 6553**

	Participation 2014 (en €)
Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Bassin Versant de l'Isac	4 004,00

Les crédits nécessaires seront inscrits au B.P 2014 **article 6554**

Gérard POISSON propose une adhésion à Terre de Liens pour une valeur de 5 parts sociales. Le Conseil Municipal approuve cette adhésion

8 - Subventions aux associations - délibération n°12-2014 (unanimité)

Après avis favorable des commissions « Finances » et « Vie Associative » réunies le 22 janvier 2014, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, vote les subventions aux associations comme suit :

Association	Subvention 2014 (en €)
Saltimbanques - activités diverses	1 000,00
ASEM	300,00
Puceul - La Grignonnais US	400,00
Amicale Laïque La Grignonnais	350,00
Union Nationale des Combattants	190,00
Pédale Puceuloise	46,00
Portage de repas Le Gâvre	120,00
Le Gâvre Basket Club	69,00
Ma Niwa	23,00
Amicale Laïque Blain section Danse	69,00
Ecole de musique de Blain	69,00
GRYMDA	364,00
Bretagne Vivante SEPNB	100,00
Centre d'Intervention et de Secours de Vay	200,00
OGEC St Michel - Classe de découverte	1 464,00

La subvention de fonctionnement attribuée à l'**OGEC La Grignonnais** d'un montant total de **44 003,84 €** se décompose comme suit :

- Frais de fonctionnement élèves de classes maternelles = 892,76 € * 34 élèves = 30 353,84 € (effectifs au 1^{er} septembre 2013)
- Frais de fonctionnement élèves de classes élémentaires = 341,25 € * 40 élèves = 13 650 € (effectifs au 1^{er} septembre 2013)

(versements trimestriels en avril et septembre de 14 668 €, en décembre de 14 667,84 €)

La subvention est susceptible d'être réévaluée en fonction des effectifs présents au 1^{er} jour de chaque trimestre.

Les crédits nécessaires seront inscrits au B.P 2014 **article 6574**

La subvention attribuée au **Restaurant Scolaire « La Grignotte »** d'un montant total de 3 000 € sera versée selon les besoins en trésorerie de l'association.

Les crédits nécessaires seront inscrits au B.P 2014 **article 6574**

La subvention de fonctionnement au **Centre Communal d'Action Sociale** s'élève à 3 724,00 €.

Les crédits nécessaires seront inscrits au B.P 2014 **article 65736**

11 - Commerce de proximité : avenant au lot n°3 « Enduits extérieurs » - délibération n°9-2014 (unanimité)

Compte tenu d'aléas techniques, le maître d'œuvre du « commerce de proximité » propose un avenant en plus sur le lot n°3 - Enduits extérieurs : l'avenant n°1 d'un montant de 1 662 € HT porte sur la réalisation de sablage des solives et du garde-corps métallique sur l'escalier extérieur.

Le montant du marché pour ce lot est porté à 13 846,80 € HT.

Le conseil municipal valide cet avenant et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour le signer avec l'entreprise concernée.

3 - PERSONNEL

Avenant à la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale - délibération n°15-2014 (unanimité)

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier par lequel Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique propose un avenant à la convention d'adhésion au service de médecine préventive au profit des agents communaux.

Le financement s'effectue sur la base d'une cotisation de 0,20 % de la masse salariale et d'une facturation de la visite médicale fixée à 52,30 €.

Le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention d'adhésion au service de médecine préventive.

Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2014 - article 6475.

QUESTIONS DIVERSES

Agenda

Vendredi 7 mars - 19h30	Conseil Municipal - Vote des budgets
-------------------------	--------------------------------------

☞ L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15. Suivent les signatures des membres présents à la séance

Affiché le 27/02/2014